Talent'Export

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

Talent'Export aide les entreprises de Nouvelle-Aquitaine à recourir à des compétences et prestataires externes pour se structurer et optimiser l'organisation de leur service export-international.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernées les start-ups, les PME, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) de Nouvelle-Aquitaine présentant une stratégie de développement à l'international et les centres de transfert de technologie de plus de 5 ans.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- le recrutement en CDI d'un cadre export permanent à temps plein, qui apporte une fonction nouvelle : prise en charge du salaire brut annuel chargé,
- l'embauche de VIE (Volontaire International en Entreprise) : prise en charge des indemnités du VIE sur une période de 12 à 24 mois et d'un billet d'avion aller-retour,
- le recours à l'externalisation d'une force commerciale à l'étranger : prise en charge des honoraires sous la forme d'un forfait mensuel sur une période de 12 mois maximum.

Quelles sont les particularités ?

— Critères d'inéligibilité

Ne sont pas éligibles les candidats salariés de l'entreprise ou appartenant à la famille directe du dirigeant ainsi que les actionnaires.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide intervient sous forme de subvention, à hauteur de 50% maximum des dépenses éligibles HT. Le montant de

l'aide est plafonné à :

- 50 000 € pour le recrutement d'un cadre export,
- 20 000 € pour le recrutement d'un VIE,
- 15 000 € pour les projets d'externalisation de la force commerciale export.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe.
- Données supplémentaires
  - Aides soumises au règlement
    - Règle de minimis n°2023/2831

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
  14, Rue François de Sourdis
  33077 BORDEAUX Cedex
  Téléphone : 05 57 57 80 00